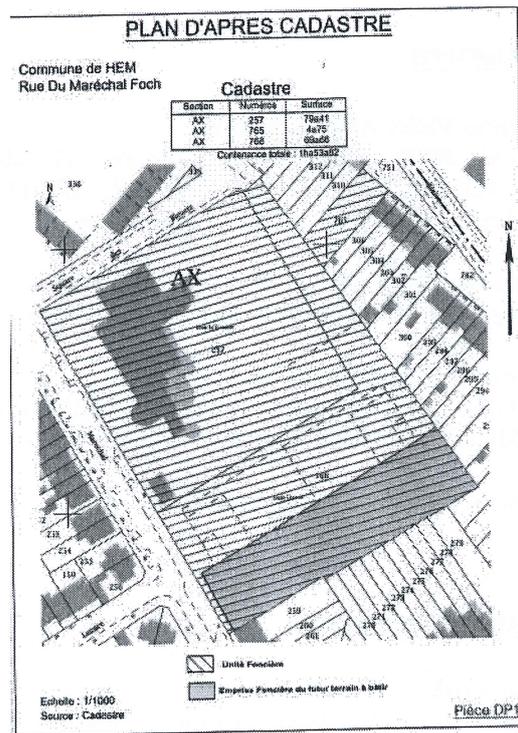
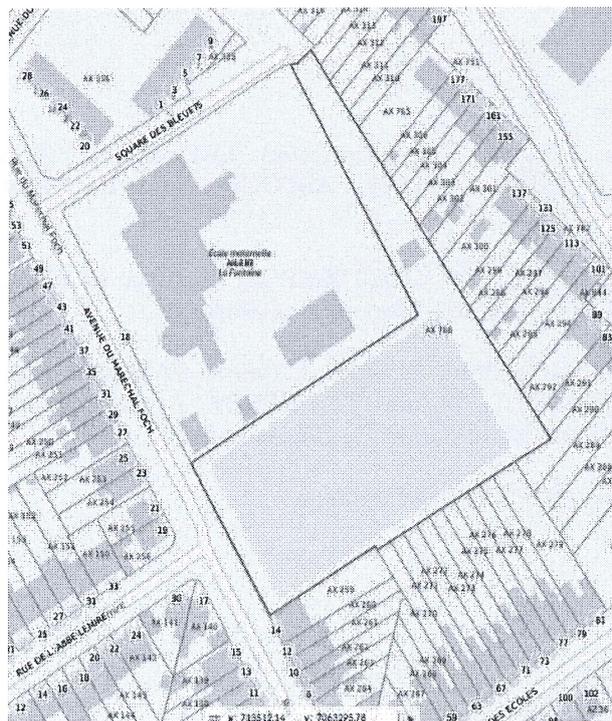


DEL/2024/UR/23
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU STADE LIETANIE
CADASTREE AX 766 RUE FOCH,

Monsieur le Maire rappelle que dans la poursuite du nouveau programme de renouvellement urbain « Lionderie – Trois Baudets », il convient de procéder aux échanges fonciers pour la réalisation des 10 logements en accession à la propriété rue Abbé Lemire.

Il souligne que la Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AX 766 située avenue du Maréchal Foch. Cette parcelle AX 766 a été utilisée pour partie pour la construction de la nouvelle école Jules Ferry, sera utilisée pour partie pour la création d'une nouvelle voirie et pour la construction de 10 maisons en accession à la propriété

Pour cela ladite parcelle a fait l'objet d'une division par autorisation n° DP 059299 20V0212 en date 08 décembre 2020 pour détacher le terrain qui sera vendu au groupe Action Logement représentée par Notre Logis pour les futures constructions de 10 maisons dans le cadre du renouvellement urbain.



Lesdites parcelles sont toujours propriété de la commune et doivent faire l'objet d'un déclassement pour permettre les cessions à venir correspondant à la voirie et aux futures constructions.

Pour ce faire, il convient de constater la désaffectation d'une partie de la parcelle AX 766. En effet, la parcelle AX 766 ayant fait l'objet de la division susmentionnée a été désaffectée de son usage de stade depuis les années 2015.



Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le vingt en un février,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 14 février et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 28 février 2024*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS Adjoint au Maire, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Laurent PASTOUR, Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoint au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Sana EL AMRANI, Conseillers délégués,

Chantal LAHARNAR, Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Rafik BZIOUI, Christelle DUTRIAU, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Gaëtan DECOSTER, Clémentine NOUQUERET, Conseillers,

Karima CHOUIA, Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Adrien MALAIZE ayant donné procuration à Gaëtan DECOSTER
Sabine HONORE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT





Aux termes de l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques : « Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Il convient donc de constater la désaffectation des biens immobiliers à un service public ou à l'usage du public et prononcer le déclassement de ce tènement foncier du domaine public qui sera repris au domaine privé de la commune.

Vu l'avis conforme de la Commission « Urbanisme et Travaux », du 30 janvier 2024,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

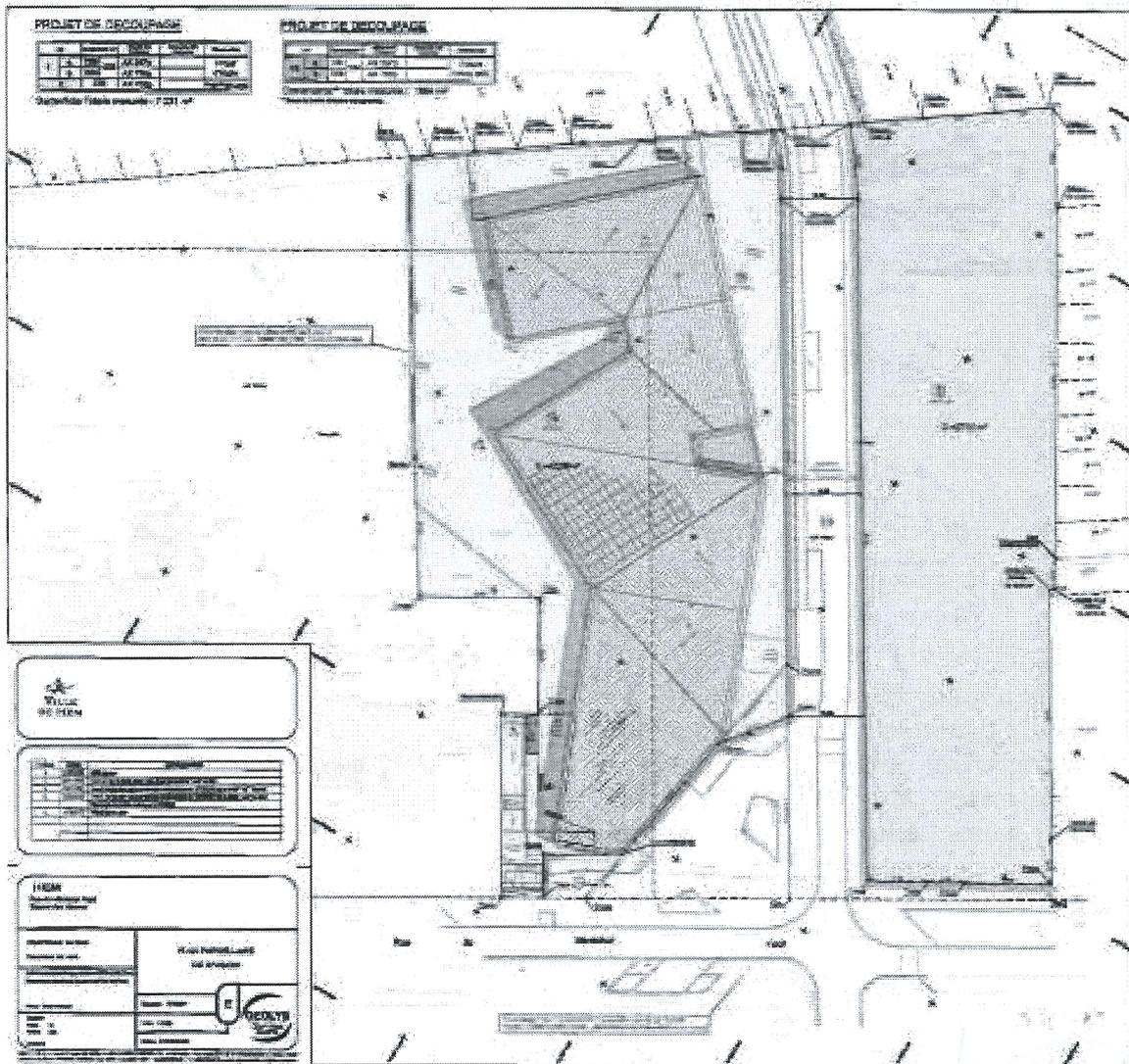
- 1) De constater la désaffectation des parcelles cadastrées AX 910 et AX 911 ;
- 2) D'en prononcer le déclassement du domaine public communal en vue de l'intégrer au domaine privé de la commune ;
- 3) D'autoriser Monsieur LE MAIRE à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de ce déclassement.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire



Ce foncier a été rendu inaccessible depuis l'école La FONTAINE et de la voirie par une clôture toujours présente sur le site. Toutefois une partie de ce foncier a fait l'objet de la construction de la nouvelle école Jules Ferry et a été délimitée et clôturée suivant plan de division annexé au permis de construire PC 059 299 20V 001 délivré en date du 9 juin 2020.

Sur la parcelle AX 911 (fond vert) seront construites 10 maisons en accession à la propriété et la parcelle AX 910 est destinée à la voirie. Ces parcelles sont closes et non accessibles au public.



C'est ainsi que la ville de HEM a constaté le 16 janvier 2024 que lesdites parcelles étaient toujours bien clôturées et que de ce fait elles n'étaient plus accessibles au public,